Le permis d'aménager de la 4ème tranche du lotissement "Les Pics" est accordé de manière tacite à la date du 23/08/2024.

De : HARGITAI Helene SPREF ISSOIRE À : Mairie de Saint-Genès-Champespe Envoyé : vendredi 20 septembre 2024 10:13

Suite à votre appel et à la réunion qui s'est tenu en sous-préfecture en présence de la DDT, je peux vous confirmer que votre projet d'aménagement ne fera pas l'objet d'une procédure au titre du contrôle de légalité.

Le permis d'aménager est donc accordé de manière tacite depuis le 23 août dernier, aucun refus n'ayant été signé dans le délais règlementaire.

Hélène HARGITAI Sous-préfète de l'arrondissement d'Issoire